

L'émergence d'un mouvement Les premières sociétés de secours mutuels canadienne-française à Montréal, (1851-1867)

Peter C. Bischoff

Number 135, Fall 2018

Fruits de l'entraide et de la solidarité : coopératives et mutuelles

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/89173ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (print)

1923-0923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

C. Bischoff, P. (2018). L'émergence d'un mouvement : les premières sociétés de secours mutuels canadienne-française à Montréal, (1851-1867). *Cap-aux-Diamants*, (135), 9–13.

L'ÉMERGENCE D'UN MOUVEMENT LES PREMIÈRES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS CANADIENNES-FRANÇAISES À MONTRÉAL, (1851-1867)

par Peter C. Bischoff

Au cours de la décennie 1850, Montréal croît plus vigoureusement que jamais. Propulsée par une industrie et un commerce en plein élan, sa population ouvrière augmente considérablement. Parmi les artisans, les ouvriers de métier, les journaliers et les salariés du commerce, les Canadiens français forment graduellement le contingent le plus nombreux. Vers 1865, ces derniers redonneront à la métropole une majorité francophone. Leur transition au monde industriel et urbain s'avère toutefois une expérience remplie de défis et de difficultés éprouvantes. Des semaines de travail de 60 heures, des salaires très bas, des emplois irréguliers et souvent, aussi, des réseaux sociaux à construire, représentent un véritable défi pour ces précurseurs. Pas étonnant alors qu'ils soient réceptifs à de nouvelles formes de sociabilité et d'organisation susceptibles d'améliorer leur condition. De leurs explorations émergeront des initiatives qui assoiront graduellement une économie sociale sur des bases durables.

Nous savons que les pionniers de la coopération œuvrent d'abord en milieu urbain et dans les régions rurales quelques décennies plus tard. De cette nébuleuse d'efforts naîtront des sociétés de secours mutuels, puis des coopératives de production et de consommation, suivies d'une grande variété d'organisations agricoles et



L'intérieur de cette entreprise non identifiée présente l'une des sources de blessures et de décès au travail : les courroies, non protégées, transmettant le pouvoir de la machine à vapeur aux machines-outils. Gravure de John Henry Walker, c. 1850-1885. (Musée McCord, M930.50.8.79).

de sociétés d'épargne et de crédit. Ce serait une erreur, cependant, que de tenter de retrouver à tout prix dans ces associations les modèles et les principes qui ont si fortement contribué à définir le coopératisme au XX^e siècle. Ce dernier résulte d'un processus historique fait d'essais et d'erreurs, de compromis et de concessions, de même que de succès et d'échecs. Le capitalisme débridé du milieu du XIX^e siècle entraîne en effet les coopérateurs dans une longue quête d'un substitut valable à l'individualisme, à la libre concurrence et aux lois du marché. Et ce faisant, ils rencontrent sur

cette route l'État, l'Église catholique et l'élite économique.

Le présent texte se veut un survol de l'expansion étonnante des sociétés de secours mutuels en milieu populaire canadien-français à Montréal. La fondation par des tailleurs de pierre de l'Union Saint-Joseph de Montréal, en 1851, ouvre en effet une période qui donnera au mutualisme ses lettres de noblesse. Des artisans, des travailleurs et des employés à gages, nombreux maintenant dans la cité et ses environs, se montrent disposés à partager des ressources et à s'associer dans le but de

s'offrir un minimum de sécurité sociale. Et pour ce faire, le fonctionnement de l'Union Saint-Joseph se révèle un modèle inspirant.

Organisées sur une base volontaire, démocratique et solidaire, les nouvelles sociétés de secours mutuels se présentent comme des associations étonnamment complexes, en évolution rapide. C'est qu'elles sont non seulement portées par les intérêts matériels immédiats des membres, mais également par leur quête d'identité sur les plans social, religieux et national.

UNION ST. JOSEPH.

Louis Chabot, président; Pierre Lamoureux, vice président; Joseph Robert, 2nd vice président; F. S. Beaudoin, secretary; A. Renaud, assistant secretary; Joseph Plamondon, 1st treasurer; J. Bélanger, 2nd treasurer; G. Pepin, collecting treasurer; Pascal Lefebvre, 2nd collecting treasurer; L. C. Grenier, 1st assistant collecting treasurer; L. Bélanger, 2nd assistant collecting treasurer; Ed. Emond, librarian; F. Prévost, assistant librarian; Ed. Maréchal, marshal; A. Trudeau, assistant marshal; Canon Fabre, chaplain.

Comme le veut la pratique, le bureau de direction de l'Union Saint-Joseph compte sur le bénévolat d'individus élus pour des durées de six mois. Plusieurs dirigeants multiplient les mandats, quitte à être nommés à la tête de sociétés sœurs. *Montreal Directory* de 1863-1864, p. 385. (Collection de Bibliothèque et Archives nationales du Québec).

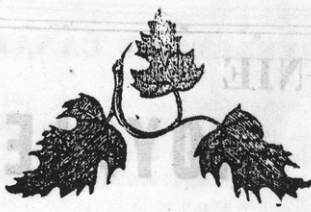
Il faut signaler aussi que les élites cléricales et laïques s'engagent très tôt dans ce mouvement. Ainsi, à l'approche de la Confédération, le mouvement mutualiste, en pleine construction, arrive à un carrefour important de son histoire.

S'ENRACINER DANS LA SOCIÉTÉ CANADIENNE-FRANÇAISE

Entre 1851 et 1867, une vingtaine de sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises sont fondées par des travailleurs et leurs alliés. À la suite de l'établissement de l'Union Saint-Joseph, Montréal voit d'abord apparaître, en 1853, l'Association Saint-François-Xavier et la Société bienveillante de Notre-Dame de Bonsecours, de même que la Société canadienne des menuisiers et charpentiers. L'identification à un saint traduit l'importance grandissante

du sentiment religieux dans les milieux populaires. Terreau propice à l'éclosion de la sociabilité mutualiste, l'appellation constitue aussi un signe d'ouverture envers l'Église et le public, dont les mutualistes cherchent l'approbation et l'appui. Pour sa part, la primauté du métier dans le nom d'une société, comme la Société canadienne des menuisiers et charpentiers, exprime la place particulière de la conscience professionnelle dans la mobilisation de ses membres. Toutefois, la plupart des organisations optent pour des noms de saints. Ainsi, la décennie 1850 se clôt avec la formation de l'Association Saint-Antoine (1856) et de l'Union Saint-Pierre (1859), tandis que les années 1860 voient douze nouvelles sociétés sur quatorze s'engager dans la même direction.

Dans l'établissement de ces sociétés de secours mutuels, certains individus jouent un rôle particulièrement important : ceux que les mutualistes désignent comme « membres fondateurs ». Véritables rassembleurs et bâtisseurs, honorés longtemps encore après leur geste, ils sont tailleurs de pierre à l'Union Saint-Joseph et à l'Union Saint-Pierre, menuisiers et charpentiers à la Société canadienne des menuisiers et charpentiers ou commis marchands à la Société des commis marchands. Mais en fait, dans seulement huit sociétés sur les vingt observées à Montréal, les « fondateurs » sont des ouvriers ou des employés à gages. C'est que d'autres acteurs sociaux participent ardemment au processus. Des maîtres artisans, tel l'entrepreneur menuisier Charles Allard, sont à l'origine de quatre mutuelles. Un épicier établit également une société, de même qu'un avocat. Et plus remarquables encore, trois associations se targuent d'avoir pour « fondateur » un industriel renommé et deux autres, un prêtre, le sulpicien Eustache Picard. Cette collaboration entre classes sociales ne doit pas nous surprendre puisque la mutualité participe déjà, au commencement des années 1860, à la définition de traits qui feront bientôt la marque du



**ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE
DE MONTRÉAL.**

**Programme de la Procession
du 24 Juin 1863.**

DRAPEAUX FRANÇAIS ET BRITANNIQUE.
LES ÉLÈVES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES
Quatre de front, avec Musique, Bannières
et Drapeaux.

LES ÉLÈVES DE LA MAITRISE DE ST.
PIERRE, avec Bannières.

LA SOCIÉTÉ DES BOUCHERS CANADIENS-
FRANÇAIS, avec Bannières.

L'UNION SAINT-JACQUES
Avec Bannières.

L'UNION SAINT-LOUIS
Avec Bannières.

L'UNION SAINT-JEAN-BAPTISTE
Avec Bannières et Drapeaux.

L'UNION SAINT-PIERRE
Avec Bannières.

LA SOCIÉTÉ SAINT-ANTOINE
Avec Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ DES MENUISIERS
Avec Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ SAINT-FRANÇOIS-XAVIER
Avec Bannières et Drapeaux.

L'UNION SAINT-JOSEPH
Avec Musique, Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ SAINT-MICHEL
Avec Bannières et Drapeaux.

LA SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE
Avec Bannières et Drapeaux.

SECTION SAINT-JEAN-BAPTISTE.

SECTIONS ST. JOSEPH ET ST. JACQUES.

LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NORMALE
Avec Bannières.

Depuis 1853, les sociétés de secours mutuels participent à la procession de la Saint-Jean-Baptiste. En 1863, fort nombreuses, elles figurent comme à l'habitude dans la première partie du défilé. *La Minerve* (Montréal), le 23 juin 1863, p. 3. (Collection de Bibliothèque et Archives nationales du Québec).



Mgr. FABRE.

Œuvrant auprès de l'Union Saint-Joseph, de l'Union Saint-Pierre et de la Société des commis marchands, le chanoine Édouard-Charles Fabre, futur évêque de Montréal, est l'un des aumôniers les plus en vue de son temps. *L'Opinion publique* (Montréal), le 24 avril 1873, p. 197. (Coll. de Bibliothèque et Archives nationales du Québec).

coopératisme canadien-français : *primo*, satisfaire l'urgent besoin de protection sociale et de solidarité chez les gens ordinaires; *secundo*, aligner cet effort de coopération sur le renouveau du catholicisme et du nationalisme canadien-français. D'ailleurs, ne voit-on pas les sociétés de secours mutuels défiler en grand nombre à la célébration de la Fête-Dieu de même qu'à celle de la Saint-Jean-Baptiste? Conscience ouvrière et conscience nationale s'entrecroisent donc, modulant le mutualisme de manière à recruter massivement dans les milieux populaires canadiens-français.

Ainsi, si l'Union Saint-Joseph courtise une clientèle appartenant exclusivement à la « classe travaillante » et que d'autres sociétés ciblent des métiers en particulier, soit les menuisiers et charpentiers, les bouchers ou les commis marchands, la plupart s'ouvrent davantage en s'adressant à la « classe travaillante ou mercantile ». Trois associations vont plus loin et proposent presque la « porte ouverte », allant jusqu'à admettre tout Canadien français tempérament. Bien sûr, dans ces cas, le profil du candidat correspondra aussi à des critères de base exigés de l'ensemble de la mutualité montréalaise : l'aspirant

sera de sexe masculin, en bonne santé, « professant la religion catholique » et se tiendra à distance des « sociétés secrètes ».

OFFRIR DES SERVICES

Les livrets de règlements des sociétés qui nous sont parvenus contiennent des renseignements précieux sur les formes d'aide qu'elles ont adoptées démocratiquement lors de leurs assemblées (un membre/un vote). Au milieu des années 1860, pour des frais d'admission variant en moyenne de deux à quatre dollars, puis pour une contribution mensuelle de trente à cinquante cents, une personne âgée entre seize et quarante ans peut se prévaloir de la protection des mutuelles. Toutefois, l'adhésion n'est pas à la portée de toutes les bourses. Des salaires quotidiens plutôt bas, variant entre quatre-vingts cents et un dollar cinquante, couplés éventuellement à un chômage saisonnier ou conjoncturel, en découragent plus d'un.

Dans la plupart des associations, l'aide peut atteindre trois dollars par semaine en cas de maladie ou d'accident. À la mort d'un membre, les sociétés assument les services d'une messe et le paiement des frais d'enterrement jusqu'à concurrence de vingt dollars généralement. La sociabilité mutualiste s'exprime aussi de manière éloquente aux funérailles par l'obligation faite à l'ensemble des confrères d'y assister, sous peine d'amende. Pour sa part, la veuve peut recevoir un dollar cinquante hebdomadairement jusqu'à la fin de ses jours. Quant aux orphelins, ils se voient accorder vingt cents chacun par semaine « jusqu'à l'âge de quatorze ans accomplis » et le double du montant si, par malheur, les deux parents décèdent.

Notons également cette aide, oubliée aujourd'hui, aux membres qui « craquent ». Signe que les temps peuvent s'avérer extrêmement durs, plus de la moitié des sociétés s'enga-

gent à verser trois dollars par semaine aux individus incapables de travailler en raison de problèmes psychologiques. Advenant que leur problème persiste, elles proposent d'assumer leur placement « à l'asile » après trois mois, l'épouse recevant alors un dollar cinquante par semaine comme allocation. Tout aussi méconnu est le soutien donné en cas d'incapacité de travailler en raison de la vieillesse. Trois sociétés, dont la Société bienveillante de Notre-Dame de Bonsecours, offrent deux à trois dollars par semaine aux membres trop âgés pour travailler.

SE RAPPROCHER DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Dès leur lancement, les associations soulignent avec force que leur assistance aux nécessiteux ira de pair avec une « bonne conduite ». Aucune d'entre elles n'entend secourir des hommes ayant mis leur santé ou leur vie en péril ou encore des veuves manifestant des écarts de conduite. Toutefois, à compter de la fin des années 1850, les règlements des sociétés traduisent aussi un durcissement des prescriptions qui révèlent de nouveaux processus à l'œuvre. L'Union Saint-Joseph ouvre encore une fois la voie. Dans sa brochure de règlements, parue en 1858, l'organisation condamne désormais une série supplémentaire de comportements et de situations. Et les autres associations font de même. Ainsi, un membre se verra refuser l'aide « s'il est prouvé [...] que sa maladie provient d'intempérance » ou si sa « conduite immorale » empêche sa guérison. Advenant



Fondée en 1853, cette mutuelle accepte d'ouvrir ses portes à un chapelain seulement dix ans plus tard. En 1863, elle s'offre un riche emblème dans son nouveau livret de règlements où, étonnamment, la référence à la religion fait défaut. Gravure sur bois de John Henry Walker. (Coll. du Musée McCord, M930.50.8.65).

qu'il perde la vie à l'issue d'un duel ou d'une rixe électorale, il sera également privé des sommes normalement allouées pour le service funéraire et les frais de sépulture. De telles modifications ont pour objet de protéger les coffres des organisations. Mais l'Union Saint-Joseph annonce du même souffle des interdictions additionnelles, plus « dramatiques ». Encore une fois, elles seront imitées par les autres sociétés. Ainsi, mettre fin à ses jours entraînera dorénavant le non-paiement des frais funéraires et de sépulture. Dans l'éven-

tualité où l'Église catholique s'oppose à accorder la sépulture catholique à un membre, la même pénalité s'appliquera. De surcroît, les membres ne seront « pas obligés d'assister aux funérailles ». Dans un autre registre, un membre reconnu coupable devant une cour de justice, ou encore qui s'y avouerait fautif, sera prestement expulsé. Ce surprenant raidissement de la réglementation s'explique par le renforcement des valeurs et des comportements catholiques chez les mutualistes.

Depuis 1853, le Séminaire de Saint-Sulpice et l'évêché de Montréal œuvrent sans relâche à introduire des prêtres au sein des associations pour mieux les encadrer « moralement ». Véritables conseillers aux pouvoirs mal circonscrits, ces « chapelains » sont soutenus par de nombreux membres, en particulier par les « militants catholiques », ces travailleurs et individus appartenant à l'élite économique, dévoués à l'Église au point de contribuer à étendre son influence aux organisations ouvrières. Les sociétés les plus rébarbatives à cette avancée, l'Union Saint-Joseph et la Société canadienne

des menuisiers et charpentiers, en viennent elles aussi à accepter leur présence après d'intenses débats internes. Germe alors, en 1864, chez des militants catholiques et des clercs bien en vue, le projet d'unifier toutes les sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises.

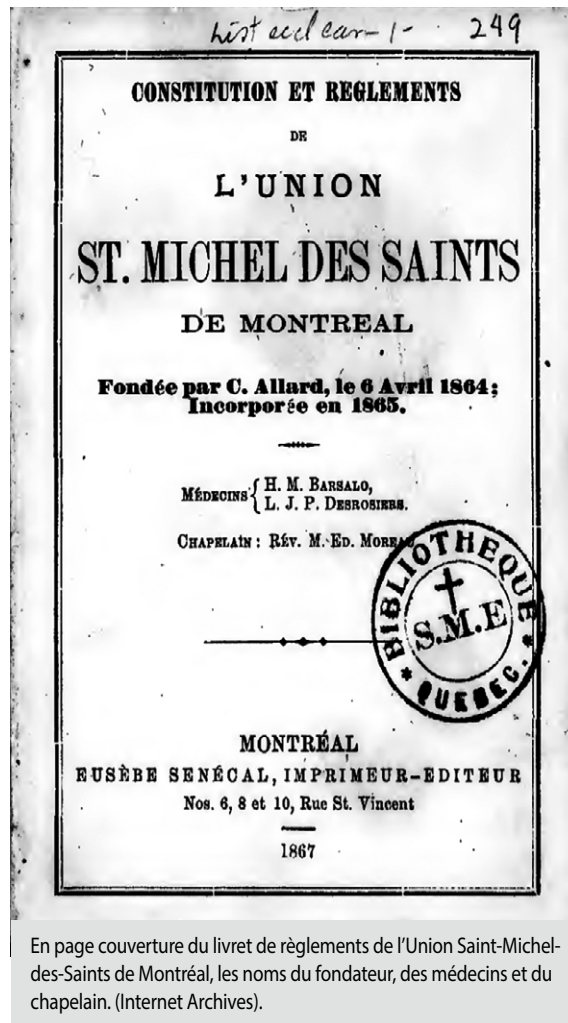
Ce projet donne lieu, en août 1865, à une grande fête annuelle commune à laquelle toutes les sociétés sont conviées. Puis, le plan évolue et se fait plus ambitieux, prônant la fusion de toutes les sociétés. Toutefois, pour plusieurs mutualistes, l'entreprise va trop

loin. Deux décennies d'industrialisation semblent avoir marqué leur conscience au point où l'autonomie par rapport aux autres groupes sociaux et la nécessité de l'action syndicale deviennent des valeurs primordiales. Au début de mars 1867, une majorité de membres de l'Union Saint-Joseph et de l'Union Saint-Pierre rejettent le projet unificateur. Dans les jours qui suivent, les travailleurs commencent à dénoncer l'« insuffisance des salaires ». Au grand dam des militants catholiques et des prêtres, qui s'imaginent qu'en dehors des organisations paroissiales et diocésaines, les sociétés de secours mutuels devraient détenir le monopole de la promotion des intérêts des ouvriers, des syndicats sont porteurs du mécontentement.

Le grand rêve de l'Église et des militants catholiques de guider les salariés canadiens-français par l'entremise d'un mutualisme centralisé vole en éclats. Avec la coopération de mutualistes prosyndicaux et de syndicalistes, dont certains très connus, Médéric Lanctôt fonde, à la fin mars, la Grande Association de tous les corps de métiers et ouvriers de Montréal. Sous la houlette de cet avocat journaliste, le premier conseil central syndical de la province fait tomber les barrières de la religion, de la nationalité et de la langue, encourageant les salariés montréalais à se regrouper sur la base de leur métier et à collaborer. Des grèves sont remportées, des magasins à prix coûtant sont fondés. La Grande Association disparaît cependant à l'automne suivant, notamment parce qu'elle dérange de puissants intérêts, dont ceux d'une Église catholique très dirigiste.

ET LA SUITE?

Le passage de la Grande Association laissera les mutualistes divisés et les syndicalistes ébranlés. Et ils ne sont



En page couverture du livret de règlements de l'Union Saint-Michel-des-Saints de Montréal, les noms du fondateur, des médecins et du chapelain. (Internet Archives).

pas au bout de leur peine, car à l'issue du concile provincial se déroulant en mai 1868, l'Église débutera une campagne de dénigrement du syndicalisme qui s'étendra jusqu'au début du siècle suivant. Le septième concile provincial, tenu en 1886, rappellera pour sa part aux Canadiens français la nécessité de soumettre tout projet de création de sociétés de secours mutuels à l'approbation de leur évêque. La recherche d'une structure organisationnelle « saine » amènera l'Église à privilégier, dans les années 1890, une autre forme d'organisation : les sociétés de secours mutuels ayant évolué vers la forme fédérative (telles la Société des artisans canadiens-français et l'Alliance nationale) ou encore les grandes sociétés fraternelles anglo-catholiques (le Catholic Order of Fores-

ters et la Catholic Mutual Benefit Association). Dans ces ensembles, la cellule de base, la « succursale », est rattachée à la paroisse, ce qui facilite l'encadrement des activités. Soumis à ces pressions, le projet coopératif dans le domaine de la protection sociale se caractérisera donc encore longtemps par une coexistence difficile entre les intérêts de classe des travailleurs et l'identité religieuse et nationale proposée par les élites. N'empêche, au commencement du siècle suivant, les mutualistes parviendront à profiter de la riche expérience accumulée pour construire des organisations et des outils financiers essentiels pour la sécurité sociale et l'avancement économique des Canadiens français.

Peter C. Bischoff est professeur titulaire au Département d'histoire de l'Université d'Ottawa et spécialiste des ouvriers québécois de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Pour en savoir plus :

Peter C. Bischoff. *Les débardeurs au port de Québec : tableau des luttes syndicales, 1831 à 1902*. Montréal, Éditions Hurtubise inc., 2009.

Martin Petitclerc. « Nous protégeons l'infortune ». Les origines populaires de l'économie sociale au Québec. Montréal, VLB éditeur, 2007.

Jean-Marie Fecteau. *L'émergence de l'idéal coopératif et l'État au Québec, 1850-1914*. Montréal, UQAM, 1989 (Les classiques des sciences sociales).

Pierrick Labbé. *L'Union fait la force! : l'Union Saint-Joseph d'Ottawa/du Canada, 1863-1920*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2012.